FOCUS

COUVRE-FEU

Mis en ligne le 16 octobre 2020

Suite aux annonces gouvernementales, le couvre-feu entrera en vigueur dès ce vendredi 16 octobre à 23h59 dans toutes les communes de la Métropole de Lyon donc à Oullins.**Il sera par conséquent interdit de circuler entre minuit vendredi et samedi 6h.**

Ensuite **le couvre-feu sera en vigueur tous les soirs de 21h à 6h le lendemain.**

Des dérogations au couvre-feu seront possibles notamment pour des raisons de santé ou des motifs professionnels. Il sera aussi possible de prendre un train ou un avion partant ou arrivant après 21h. Autre exception possible : voir un proche en situation de dépendance ou encore sortir son animal de compagnie à proximité de son domicile.

Dans les autres cas, des amendes de 135 € pourront être délivrées aux habitants de la métropole qui contreviendraient au couvre-feu dès samedi et durant au moins quatre semaines.

VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE
HÔTEL DE VILLE
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87
69923 OULLINS CEDEX
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :
HÔTEL DE VILLE
PLACE JEAN JAURÈS
69 310 PIERRE-BÉNITE
04 78 86 62 62

HORAIRES (HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?)

@ CONTACTEZ-NOUS